

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE LURBE-SAINT-CHRISTAU**

SEANCE DU 7 MARS 2014

L'an deux mille quatorze le sept mars, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur LEPRETRE Gérard, Maire.

Présent : LEPRETRE Gérard, LANUSSE-MONGUILOT Claude, POYER Josette, OLIVIER Didier - CASTILLOU Philippe, DUFOURG Jean-Pierre, PEYRE Stéphanie, PAULY Didier – DAUNET JeanPierre

Absent : LUCHESE Franck, CASAUBON Denis

Secrétaire de séance : PEYRE Stéphanie

Objet : Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la taxe d'aménagement remplace la taxe locale (TLE), la taxe CAUE et la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles. Au 1^{er} janvier 2015, elle remplacera également la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour réalisation de parcs publics de stationnement, la participation pour raccordement à l'égout et le versement pour dépassement du plafond légal de densité.

Cette nouvelle taxe s'applique aux demandes d'autorisations et aux déclarations préalables déposées à compter du 1^{er} mars 2014.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 5 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,



REÇU

le - 8 AVR. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE